

COMPTE DE LA REUNION N°3 DU COMITE NATIONAL DE L'ITIE
Jeudi, 06 octobre 2022

Activité : Réunion Comité National de l'ITIE	Mode : Présentiel – Hôtel Fleur de LYS	
Date : 06-10-2022	Début : 09h 30mn	Fin : 13h

Le jeudi 06 octobre 2022, s'est tenue la troisième réunion ordinaire du Comité National ITIE. L'ordre du jour proposé était le suivant :

1. Mot de la Présidente ;
2. Adoption du Compte-rendu de la réunion n°02 du 29 juin 2022 ;
3. Informations générales ;
4. Présentation des nouveaux membres ;
5. Présentation et validation du Rapport de cadrage ITIE 2021 ;
6. Collecte de données et Répartition des groupes de travail pour le Rapport du semestre 1 - 2022
7. Validation TDR de la Commission Affaires Juridique et du Règlement intérieur mis à jour ; et
8. Divers.

L'ordre du jour a été approuvé, sans amendement, par les membres du CN-ITIE.

Etaient présents (Cf : liste de présence)

**Points de
discussion**

1) Mot de la Présidente

La Ministre d'Etat, Présidente du CN-ITIE, Pr Awa Marie Coll Seck, a présidé la troisième réunion statutaire du Groupe Multipartite (GMP), le jeudi 06 octobre 2022. A l'entame de ses propos, elle a rendu un vibrant hommage aux anciens membres du Groupe multipartite qui ont quitté le Comité national à la suite des renouvellements organisés au sein de leurs structures. Elle a rappelé le rôle ô combien important joué par lesdits membres pour avoir hissé le Sénégal comme pays modèle en matière de bonne gouvernance et de transparence des ressources extractives. Grâce à leur engagement, dévouement et exemplarité, indique-t-elle, le Sénégal a obtenu des scores très honorables au terme des évaluations indépendantes faites par le Secrétariat international sanctionnées par des progrès satisfaisants et un score global très élevé. Cette crédibilité du Sénégal au plan international a motivé les membres du Conseil d'Administration de l'ITIE internationale à porter leur choix sur notre pays pour abriter la Conférence mondiale ITIE 2023. Plus de 1 500 participants sont attendus à Dakar pour échanger sur les enjeux de la gouvernance du secteur extractif. La Présidente du CN-ITIE a souligné que cette importante activité se tiendra dans un contexte particulier de crise mondiale liée au conflit russo-ukrainien, d'une instabilité dans notre sous-région et la question de la transition énergétique qui suscite un débat permanent au plan international.

Abordant les données de l'ITIE, particulièrement le Rapport 2021 et celui du 1^{er} semestre de 2022, la Présidente s'est réjouie de l'état d'avancement des travaux des Rapports. Elle a rappelé aux membres du GMP, la nécessité d'accentuer les efforts pour le respect scrupuleux du calendrier de publication et d'engager les activités de partage.

Pr Awa Marie Coll Seck a clos sa communication pour faire adopter :

- Le compte rendu de la 2^e réunion statutaire du 29 juin 2022 ; et
- L'ordre du jour de la présente session.

2) Adoption du Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2022

Les membres du GMP ont adopté, à l'unanimité, le Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2022.

L'ordre du jour étant approuvé par les membres du GMP, elle a souhaité plein succès aux travaux, avant de demander à la Secrétaire Permanent de procéder à la présentation sur les informations générales.

3) Informations générales

Au titre des informations générales, le Secrétaire Permanent (SP) a évoqué les points suivants :

1. Séminaire de rentrée des Administrateurs de l'ITIE du Gabon :

Le Secrétariat technique de l'ITIE (ST-ITIE) a été convié à participer (aux côtés du Secrétariat national de l'ITIE-RDC) aux travaux du Séminaire (en ligne) de rentrée, organisé à l'intention des Administrateurs de l'ITIE Gabon, du **19 au 21 septembre 2022**.

Ainsi le ST-ITIE a proposé des communications relatives à la Gouvernance et au fonctionnement du CN-ITIE, et sur le processus de déclaration et de Validation ITIE. Dans le même sillage des échanges d'expérience et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de l'ITIE entre pays pairs, le ST-ITIE a été saisi par les deux **(2)** entités que sont :

- L'ITIE Gabon (**CONFIRME**) : une délégation composée de quatorze **(14)** représentants des collèges des entreprises, de l'Administration et des Organisations de la Société civile seront à Dakar du 24 au 29 octobre 2022.
« **Il s'agira pour les membres de la délégation de passer en revue les étapes restantes hors (1) l'adhésion c'est-à-dire (2) la préparation, (3) la divulgation et (4) la diffusion/dissémination, (5) l'examen et la validation et (6) la conservation du statut de pays conforme** » (TDR du voyage d'études).
- L'ITIE du Tchad (**A CONFIRMER**) : Le 12 septembre 2022, le Secrétariat international de l'ITIE a introduit une requête (pour le compte de l'ITIE du Tchad) pour l'organisation d'une visite d'échanges pour s'inspirer du modèle du sénégalais « au vu de ses bonnes pratiques et de son très bon score à la dernière validation ITIE ».

2. Mission du Secrétariat international de l'ITIE et voyage d'échanges entre pairs :

Pour anticiper sur les préparatifs de la Conférence mondiale de l'ITIE, prévue à Dakar au mois de juin 2023, des membres du Secrétariat international de l'ITIE seront à Dakar dans la semaine du 17 octobre 2022. La délégation sera composée comme suit :

- Mme **Joanne JONES**, Directrice Communication
- Mme **Rachel HOLLARS**, Coordinatrice des conférences et événements
- Mme **Clémence CONTENSOU**, Responsable pays Afrique francophone

La mission aura pour objectif de préparer l'organisation de la Conférence mondiale de l'ITIE, qui sera accueillie à Dakar en juin 2023. Elle devra notamment permettre de :

- (1) Rencontrer les principaux ministres concernés afin de leur présenter l'évènement et d'échanger autour de leurs priorités ;
- (2) Faire des repérages au centre de conférence et travailler sur les questions d'organisation (logistique, protocole, programme, sécurité, financement, etc.) ;
- (3) Rencontrer de potentiels soutiens parmi les entreprises et représentations diplomatiques à Dakar.

Les membres de la délégation entendent profiter de leur séjour pour faire l'état des lieux avec les membres du **COPIL**, rencontrer les Administrations en charge du secteur des IE (Mines & Pétrole), certaines représentations diplomatiques (US, EU, Belgique et Royaume-Uni) et PTF. Elle a informé que « l'agenda de la mission est en cours de finalisation et sera partagé dès que possible ».

3. Participation à des ateliers et activités divers (ST-ITIE) :

- Le Secrétariat technique de l'ITIE a participé à un atelier sur la thématique « Construire des partenariats UE-Afrique sur la chaîne de valeur des matières premières durables » (AfricaMaVal). (25 & 26 octobre 2022). Le projet AfricaMaVal est une initiative (sur trois ans), financée par l'UE dans le but de sécuriser l'accès aux matières premières représentant un enjeu critique pour l'ambition européenne de délivrer le « Green Deal » et d'opérer la transition énergétique et numérique.
- Présentation sur « L'apport de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) pour une pêche durable » à l'occasion d'un « Atelier de renforcement des capacités des parlementaires et des élus sur les questions de l'exploitation du Gaz et du pétrole offshore et des subventions du secteur de la pêche » organisé par le REPES (Le 08 Septembre 2022).
- Atelier sur le Rapport du BOS sur l'impact social des recettes issues du Pétrole et du gaz (Etude en cours de validation) BOS/PSE. (22 au 24 Septembre 2022).
- Participation technique de l'ITIE à l'Atelier de structuration du Hub minier régional (du 05 septembre au 05 octobre 2022).

4. Réunion des Coordonnateurs nationaux (10 au 13 octobre 2022) et Conseil d'Administration de l'ITIE internationale (13 et 14 octobre 2022) :

Madame la Présidente et une délégation réduite du ST-ITIE prendront part à ces deux **(2)** activités-phares prévues au siège du Secrétariat international de l'ITIE basé à Oslo (Norvège).

5. Redynamisation des commissions (rappel) :

Lors de la réunion n°2 du CN-ITIE (29 juin 2022), il a été rappelé, précise Madame le Secrétaire Permanent, que cinq (5) commissions sont prévues par l'article 4 du décret n°2021-1145 du 7 septembre 2021 qui se :

- ❖ Réunissent, au moins **une fois (1)** par an sur convocation du Président de Commission, ou à chaque fois que de besoin sur proposition d'un (1) ou plusieurs des membres.
- ❖ Travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat technique, en retour chargé d'assurer le suivi du travail et des décisions des commissions.
- ❖ Les réunions en commissions permettent d'assurer un suivi plus rapproché de la mise en œuvre, au-delà des réunions statutaires

Le CN-ITIE pourrait valablement utiliser ce levier pour anticiper sur les problématiques en cours de discussion. Pour ces raisons, *nous vous invitons à adhérer aux commissions de votre choix en veillant à l'équilibre des membres*, ajouta le Coordinateur du CN-ITIE.

4. Présentation des nouveaux membres / (Cf : liste de présence)

Après avoir rendu un vibrant hommage aux anciens membres du CN-ITIE pour leur contribution à la bonne gouvernance du secteur extractif, la Présidente a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Groupe Multipartite (GMP). Les divers profils coptés par leurs structures respectives pourront être très utiles pour aider à poursuivre les efforts de respect scrupuleux des principes fondamentaux de la gouvernance. Le Secrétariat technique a prévu une série de séances d'immersion sur la Norme ITIE en novembre 2022.

5) Rapport de cadrage ITIE 2021

Le Secrétaire Permanent Adjoint (SPA) a fait une présentation exhaustive du Rapport de Cadrage ITIE 2021, mettant l'accent particulièrement sur le contexte d'économie extractive de l'année concernée et de réformes phares dans le secteur minier et des hydrocarbures. Pour le SPA, ce rapport de cadrage permet, entre autres, au Comité

national de déterminer le seuil de matérialité des déclarations, le périmètre des flux à couvrir ainsi que le travail de réconciliation des données fournies par les entreprises et les entités déclarantes pour garantir la crédibilité des informations conformément à l'Exigence n°4.9 de la Norme ITIE 2019. 29 entreprises dont **22 minières et 07 pétrolières et gazières ciblées** constituent le **Périmètre de réconciliation en 2021, a informé le SPA.**

Non sans souligner que les « entreprises enregistrent dans GovIn les informations, pendant que toutes les entités publiques déclarantes soumettent leurs déclarations au niveau de la plateforme FUSION, facilitant le processus de reporting du Rapport. Les membres du Groupe Multipartite ont validé le Rapport de cadrage ainsi que le calendrier de production du rapport final réaménagé. L'Administrateur indépendant a été recruté.

Dans le même sillage de sa communication, le SPA a présenté les modalités de rédaction du Rapport ITIE du 1er semestre 2022 qui portera, souligne-t-il, essentiellement sur :

- Flux de paiement intervenus durant la période de l'année;
- Analyse des déclarations de bénéficiaires effectifs ;
- Analyse critères octrois/cession des licences, permis, contrats ;
- Analyse des contrats/conventions et des impacts des nouveaux codes ;
- Analyse impacts des futures recettes pétrolières et gazières ;
- Analyse paiements sociaux ; et
- Analyse mise en œuvre des mécanismes de surveillance de l'Environnement et de la transparence environnementale.

Selon le SPA, *le rapportage assoupli obéit à une Attestation et certification du formulaire, notamment :*

- Le formulaire doit porter la signature d'une personne habilitée de la société minière/pétrolière ou de l'Administration publique pour attestation de l'exhaustivité et de la fiabilité.
- Le formulaire de déclaration ne sera certifié par la Cour des Comptes pour les Administrations (option risquée au vu des délais et de l'annualité de l'intervention de la Cour).
- Les entreprises devront faire signer les déclarations (Semestre 1 2022) par leur Management
- Le GMP devrait convenir d'un taux de couverture des paiements de 90% au moins et de 5% d'écart au maximum.

A la suite de la présentation des grands axes du Rapport 2022 (1^{er} semestre), il a été procédé à la répartition des membres du GMP par thème.

Pour rappel, ce rapport assoupli suite à une décision de EITI après les enseignements tirés des approches d'assouplissement de la déclaration et du projet pilote en début de 2022.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE pourront s'écarter de la procédure standard de rapportage ITIE, y compris la réconciliation, pour **les Rapports ITIE dont la publication est prévue d'ici le 31 décembre 2022.**

6. Validation TDR de la Commission Affaires Juridique et du Règlement intérieur mis à jour

Le Responsable des Affaires juridiques (RAJ) a fait une présentation sur le Règlement intérieur (RI) de ITIE et les termes de référence (TDRs) de la Commission Affaires juridiques.

Pour le RI, il a mis l'accent sur les principales innovations du texte en soulignant que :

- ❖ Le décret n°2021-1145 du 7 septembre 2022, abrogeant le décret 2013-881 du 20 juin 2013, fixe les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (CN-ITIE).
- ❖ **L'élargissement des membres** avec de nouvelles représentations (CESE, HCCT, HCDS, Justice, sièges supplémentaires) (Cf. art. 5 du RI).
- ❖ **Procédure de désignation** des membres et suppléants (avec l'obligation d'adresser le courrier de désignation au Président du CN-ITIE) (Cf. art. 6 du RI).
- ❖ **Insertion du nombre de commissions** ainsi que leur fonctionnement (Art. 7 et 10 du RI).
- ❖ Possibilité d'inviter des personnes ressources (Art. 9 du RI).
- ❖ Obligation de confidentialité (Art. 17 du RI).
- ❖ Obligation de récusation (Art. 18).
- ❖ Obligation de respecter le code de conduite (Art. 19 du RI).

Au sujet de la Commission des Affaires *Juridiques* (CAJ) mentionnée dans le décret n°2021-1145 du 7 septembre 2022 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du CN-ITIE, le RAJ a indiqué que la mission principale de celle-ci est de traiter, d'assister et de conseiller le CN-ITIE sur les questions juridiques afférentes à la mise en œuvre de la Norme ITIE au Sénégal, notamment pour l'élaboration des textes, le suivi des contrats extractifs, et le suivi des déclarations

faites par les entreprises du secteur au niveau du RBE. Comme toutes les autres Commissions, la CAJ se réunit une fois tous les deux (2) mois sur convocation de son président ou bien à chaque fois que de besoin sur proposition d'un, ou de plusieurs de ses membres. Le secrétariat de ladite commission est assuré par les membres du ST-ITIE.

Au titre des recommandations, le RAJ a insisté sur l'urgence de

1. S'approprier des instruments textuels

- ❖ Décret n°2021-1145 du 7 septembre 2021
- ❖ Règlement intérieur
- ❖ Code de conduite
- ❖ Termes de références (Audit collecte, renforcement de capacités, communication, juridique, finances)

2. Lire les notes d'orientation de la Norme ITIE et les présentations sur la gouvernance.

3. Se référer au Secrétariat technique pour toute question afférente à l'application des textes.

Échanges et discussions

Les participants ont abordé la question relative à la rédaction du Rapport 2022 (1^{er} semestre) pour indiquer le travail attendu du GMP et du secrétariat national qui, pour sa part, est chargé de soutenir le Comité national dans la compilation, l'examen et l'analyse des informations recueillies auprès des entités déclarantes, à savoir les autorités gouvernementales et les entreprises.

Les membres du GMP ont convenu de travailler sur la définition des dépenses environnementales pour les dissocier des taxes environnementales. Cet exercice pourra constituer des réponses aux questions sur la taxe superficielle au regard des discussions entre le Ministère de l'Environnement et les entreprises pétrolières pour le mode de calcul adapté.

Décisions :

Au terme des discussions, les membres du GMP ont décidé de :

- **Adopter le Compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2021 ;**
- **Adopter le Règlement intérieur ;**
- **Adopter les TDRs de la Commission des Affaires juridiques ;**
- **Renforcer les Commissions ;**
- **Valider le Rapport de Cadrage ;**
- **Rapport ITIE 2021 & du 1^{er} semestre 2022) ;**

- **Saisir la SENUM SA (ex. ADIE) pour la sécurisation des données ITIE.**

DIVERS

Le Représentant du cadre de **concertation** des entreprises de l'**amont pétrolier**, **El Hadji Amath Diallo dit « Elton »** a annoncé la fin de son mandat au sein du Groupe multipartite. Il a toutefois précisé que **son départ sera formalisé dans les meilleurs délais par la transmission, après le Gamou, d'un courrier désignant officiellement son remplaçant.**

Prenant la parole au nom des départs enregistrés au sein du CN-ITIE, El Hadji Amath Diallo a remercié tous les membres du CN pour la collégialité dans la gestion des dossiers, tout réitérant la disponibilité des anciens à accompagner le GMP. Dans le même sillage, Dr Papa Fara Diallo, Président de la CPCVP, a exprimé toute sa fierté du travail accompli par les illustres devanciers représentants de la société civile.

La Présidente du CN-ITIE a soutenu que la famille du CN-ITIE s'agrandit avec des nouveaux membres, non sans préciser que les anciens membres pourront être très utiles en termes de contribution sur les actions futures du CN-ITIE.

« ITIE est une grande famille. Nous réfléchissons sur les modalités d'implication comme nous l'avons fait à l'occasion des travaux portant sur la validation du Sénégal », insiste la Présidente du CN-ITIE.

Aussi, le point sécurisation des données et des adresses e-mail des membres du Secrétariat technique de l'ITIE a été soulevé. Les membres du GMP **ont recommandé de sécuriser les données par saisine de la SENUM SA (ex. ADIE), et recrutement d'un informaticien spécialisé en cybersécurité.**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 13h.

Fait à Dakar le 06 octobre 2022

La Présidente de Séance



Pr Awa Marie COLL SECK